



**Conseil Économique  
et Social**

Distr.  
GÉNÉRALE

TRANS/SC.2/2000/11  
25 juillet 2000

FRANÇAIS  
Original : ANGLAIS

---

COMMISSION ÉCONOMIQUE POUR L'EUROPE

COMITÉ DES TRANSPORTS INTÉRIEURS

Groupe de travail des transports par chemin de fer  
(Cinquante-quatrième session, 3-5 octobre 2000,  
point 9 de l'ordre du jour)

PRATIQUES FERROVIAIRES ET DÉVELOPPEMENT DU TRANSPORT COMBINÉ

Note du secrétariat

**1. HISTORIQUE**

À sa cinquante-troisième session, le Groupe de travail a ouvert un débat sur le rôle que le secteur ferroviaire pourrait jouer dans les actions visant à enrayer la tendance au relatif déclin du transport combiné. Le Groupe de travail donnait ainsi suite à la demande faite par le Groupe de travail du transport combiné (WP.24), à sa trente et unième session (TRANS/WP.24/83, par. 38 à 40).

Le Groupe de travail a demandé au secrétariat de réunir un groupe informel chargé de rassembler des données supplémentaires sur les obstacles au développement du transport combiné et d'examiner ensuite les mesures qui pourraient s'avérer nécessaires dans l'avenir pour améliorer la situation. Ce groupe informel s'est réuni à Genève le 15 juin 2000.

À sa trente-cinquième session, le WP.24 a procédé à un nouvel échange de vues sur cette question et est convenu d'un certain nombre d'actions à entreprendre, qui sont décrites ci-après (TRANS/WP.24/87, par. 26 à 30).

## **2. DÉCISION ADOPTÉE PAR LE GROUPE DE TRAVAIL DU TRANSPORT COMBINÉ (WP.24)**

Le Groupe de travail était d'avis qu'il n'était pas nécessaire d'élaborer des mesures supplémentaires, mais que les mesures existantes devraient être appliquées non seulement par les opérateurs des transports ferroviaires mais également par les responsables des points de passage aux frontières.

Pour apporter une contribution active dans ce domaine, le Groupe de travail a décidé de procéder, en s'appuyant sur des informations devant être fournies par les opérateurs du transport combiné, à une analyse d'un certain nombre de lignes ferroviaires internationales AGTC, dans le but de mettre en évidence les problèmes opérationnels et administratifs que connaissent les services de transport combiné international. Il s'agit des mêmes lignes pour lesquelles le SC.2 met en place un système détaillé de surveillance des points de passage : a) Berlin-Moscou et b) Sopron/Budapest-Istanbul/Thessalonique; on pourrait également y inclure les services de transport combiné entre la Belgique et l'Espagne ainsi qu'entre le Royaume-Uni et la Hongrie. Le Président du Groupe de travail et le secrétariat devraient consulter les opérateurs de transport combiné afin d'obtenir les données d'exploitation nécessaires.

## **3. RECOMMANDATIONS RELATIVES AUX MESURES À PRENDRE**

Les efforts de collecte de données, notamment ceux du SC.2 et du WP.24, contribueront sans aucun doute à donner un tableau plus fidèle des pratiques et des problèmes actuels. Néanmoins, il apparaît que l'amélioration de la qualité du service passe par une intensification de la coopération entre le transport combiné et le secteur ferroviaire.

À cet égard, les participants à la réunion informelle tenue à Genève le 15 juin 2000 (TRANS/SC.2/2000/18) sont convenus de la nécessité d'intensifier la coopération entre les deux groupes de travail, le SC.2 et le WP.24 et ont proposé au Groupe de travail, pour examen, l'approche ci-après :

- Le SC.2 et le WP.24 devraient tenir une session commune sur cette question en avril 2001. Au cours de cette réunion, les différents acteurs concernés devraient faire des exposés détaillés sur la situation actuelle et sur les moyens qu'ils proposent pour l'améliorer;
- Cette session commune devrait porter sur le problème dans son intégralité, c'est-à-dire en y incluant des questions telles que les coûts et la compétitivité du transport combiné pour différents types de trafic ou les normes de qualité minimums pour le matériel des terminaux;
- Les participants à cette réunion commune devraient s'entendre sur un projet de résolution devant être ultérieurement présenté au CTI;
- Afin de favoriser un dialogue ouvert et constructif lors de cette session commune, le secrétariat devrait organiser une réunion préparatoire rassemblant des représentants des compagnies ferroviaires et des opérateurs du transport combiné, ainsi que certains experts gouvernementaux.

-----